

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1637

Artikel: Votations alémaniques : la culture a la cote
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013441>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1450 Sainte-Croix
Annoncer les rectifications
d'adresses

4 mars 2005
Domaine Public n° 1637
Depuis quarante-deux ans,
un regard différent sur l'actualité

La culture a la cote

Par-delà le sort de l'UDC, les scrutins du week-end dernier Outre-Sarine ont été marqués par le succès des projets culturels soumis au vote. Ainsi les citoyens de Winterthour ont accepté les crédits demandés pour financer trois institutions-phare de la ville.

Dans les cantons et communes alémaniques, le dernier dimanche de février 2005 aura été riche en événements civiques : élections et votations étaient à l'agenda, notamment à Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, Aarau, Soleure et à Schaffhouse. Tout occupés à commenter les (in) succès de l'UDC et à déceler les signes avant-coureurs de son éventuel déclin, les médias romands n'ont guère parlé de toute une série de votations d'importance certes locale, mais significative.

En matière de culture par exemple, le peuple a été appelé à se prononcer dans plusieurs villes et cantons. A chaque fois, il a dit oui à des majorités plus ou moins nettes, mais claires partout. Ainsi se confirme une constante : les citoyens-contribuables sont attachés aux institutions et activités culturelles publiques - comme ils le sont aux prestations sanitaires et sociales de proximité. Tout en faisant, avec une belle cohérence, le lien entre charges et ressources :

les mêmes qui approuvent des dépenses admettent le maintien, voire l'augmentation, des impôts.

L'exemple de Berne est à cet égard frappant. Les citoyens de la ville fédérale ont accepté à 78,4% des votants le crédit communal de 7,95 millions pour l'agrandissement du Musée historique, budgétisé au total à 25,8 millions (dont 7,95 à la charge du canton et autant à celle de la commune bourgeoise). Le même jour, les mêmes 37% de citoyens actifs ont rejeté l'initiative cantonale des milieux économiques, qui voulait réduire de 10% les impôts directs, par une majorité plus forte (63,3%) que l'ensemble du canton (59,8%).

A Winterthour, la sixième plus grande ville de Suisse, qui aura superbement réussi sa conversion de métropole industrielle en cité de formation et de culture, le peuple a donné son aval à trois contrats de financement multiannuel pour des institutions publiques de renom.

continue en page 2

Dans ce numéro

- Genève envisage la création d'une cour de comptes.
page 2
- Politiques budgétaires et stratégies libérales
page 3
- La vente des bons de participation de la BCV profite aux actionnaires privés.
page 4
- Les places vacantes d'apprentissages ne couvrent pas la demande des jeunes en formation
page 5
- Récit de la vie d'un militant au XXe siècle.
page 6
- Les flux de matières parlent de la Suisse.
page 7
- Feuilleton de Anne Rivier.
page 8

Programme du parti socialiste

Domaine Public souhaite élargir le débat sur les réformes nécessaires à la Suisse. L'économie, même omniprésente, n'épuise pas le champ de l'action politique.

Edito en page 3

Une nouvelle instance de contrôle pour suppléer à la responsabilité politique

Le projet de créer une cour des comptes pour renforcer la surveillance de l'administration masque en réalité l'incapacité d'affronter une gestion défaillante des services publics.

On connaît la discorde qui caractérise la vie politique genevoise. Les débats politiques se caractérisent par l'affrontement systématique entre gauche et droite, minorité contre opposition, à l'image des démocraties parlementaires. Alors, quand une commission du Grand Conseil prend une décision à l'unanimité, on s'étonne: les Genevois réaprendraient-ils les vertus du consensus?

L'objet de cette exception consensuelle, c'est la création d'une cour des comptes à l'image de nos voisins français, dont on attend une surveillance plus efficace des administrations publiques et parapubliques. En effet, ces dernières années, l'Etat de Genève a découvert en son sein plusieurs dysfonctionnements, dont certains - Banque cantonale, Office des poursuites et faillites - ont pris l'allure de véritables scandales.

Pourtant ce projet ne nous convainc pas. Trop souvent les députés croient résoudre un problème en créant un nouvel organe ou en édictant des normes supplémentaires. Ils se dispensent ainsi d'analyser les véritables causes du problème. Or, que ré-

vèle l'analyse des récentes défaillances majeures de l'administration? Tout d'abord, une politique du personnel pas toujours rigoureuse, qui propulse et maintient à des postes à responsabilité des personnes incompétentes. Puis, l'absence de mandats clairement définis, d'objectifs à atteindre, qui permettraient d'apprecier à intervalles réguliers les résultats obtenus par un service ou un établissement public. Enfin, la relative indifférence qu'ont manifestée à l'occasion des magistrats pourtant informés des problèmes internes de l'un ou l'autre de leurs services. Une cour des comptes ne remplacera jamais la volonté politique de contrôler et, le cas échéant, de sanctionner les abus ou les insuffisances constatées.

Des contrôles à tous les niveaux

Par ailleurs l'Etat de Genève dispose déjà d'une panoplie d'instances de contrôle. A l'interne, l'Inspection cantonale des finances fournit un travail de qualité, mais ses recommandations ne sont pas toujours suivies d'effets. Il suffirait de lui octroyer une plus large autonomie et quelques

moyens supplémentaires pour renforcer sa fonction de contrôle. Au niveau fédéral, le Contrôle des finances agit de manière indépendante et ses interventions sont redoutées. A l'externe, la Commission d'évaluation des politiques publiques fournit de précieuses informations aux autorités sur l'impact des lois; une modeste augmentation de ses ressources et une prise en compte plus rapide et plus systématique de ses observations amélieraient sans doute la qualité de la gestion publique. Enfin, le Grand Conseil s'est doté d'une commission de contrôle de gestion qui, malgré des moyens modestes, abat un travail considérable.

Dès lors, on ne voit pas l'intérêt de créer un organe supplémentaire qui, au lieu de renforcer la fonction de contrôle, risque fort d'engendrer des problèmes de coordination. Mais il est vrai que la nouvelle constitution vaudoise prévoit également la création d'une cour des comptes. Genève peut-elle rester en rade et renoncer à jouer dans la cour des grands? jd

Votations alémaniques (suite de la première page)

La culture à la cote

Le Technorama pourra compter dès 2006 sur une subvention communale de 550 000 francs (en plus des contributions fédérale et cantonale), le «Musikkollegium» recevra 1,8 million de la ville (et 2,4 millions du canton) tandis que le «Kunstverein», responsable du Musée des Beaux-Arts, recevra 200 000 francs de la ville (qui s'ajouteront aux 540 000 francs du canton et à d'importantes recettes propres). Les contrats passés avec ces deux dernières institu-

tions représentent en réalité une réduction des subventions communales, mais compensée par une prise en charge cantonale supplémentaire. Quant aux dix-sept compagnies indépendantes et plus petites institutions culturelles de Winterthour, elles bénéficient d'un contrat global passé par le Conseil communal l'an dernier. Le tout vient, bien sûr, en complément d'un très généreux mécénat privé, de tradition sur les bords de la Thur (collections Reinhart, Hahnloser, Bri-

ner, etc.). Tandis le Technorama faisait littéralement un tabac dimanche dernier avec 80% d'approbation, les majorités enregistrées pour les deux autres objets sont encore plus fortes que celles recueillies voici dix-sept ans par les mêmes institutions soi-disant «élitaires»: le taux d'acceptation a passé de 65% à 69% pour le Collège de Musique et de 60 à 66% pour la Société des Arts.

A Bâle, il n'y a pas eu à proprement parler de votation concernant les affaires cultu-

relles. Mais la conversion de la gare allemande aux marchandises en un quartier d'habitation et de commerces, jointe à une libéralisation des horaires des établissements publics, ouvrent des perspectives que les responsables de galeries, bars et autres lieux culturels ne manqueront pas d'explorer. Surtout maintenant que la «Gare du Nord», installée au voisinage de la station voyageurs des chemins de fer allemands, est bien connue des amateurs de musiques actuelles. yj